Revendiquer pour nos salaires !

Salaires : un formidable retard sur les prix !

De 2000 à fin 2008, la perte de pouvoir d'achat de nos traitements approchera 10%.
Pour l'année 2008, avec une inflation de 4% environ, le gouvernement décide d'augmenter nos salaires de 0,8% seulement. Les années suivantes, il n'y aurait que 0,5% chaque 1er juillet, complété pour 2009 de 0,3% au 1er octobre.

Des mesures dérisoires pour les bas salaires.

Depuis 2005, le ministre a modifié à plusieurs reprises chichement les indices de la catégorie C, simplement parce qu'il faut relever le minimum de traitement, sans cesse rattrapé par le SMIC. C'est vrai encore pour les mesures de 2008.

Le PIèGe de la GIPA et de la rémunération au mérite.

Pour le ministre, c'est l'avancement d'échelon qui doit assurer le maintien du pouvoir d'achat. Obligé de reconnaître que cela est inopérant pour de nombreux agents, il met en place la GIPA, « garantie de maintien du pouvoir d'achat », pour ceux d'entre nous qui sont bloqués dans leur carrière ou qui ont gagné si peu de points que leur pouvoir d'achat a régressé. Déterminée sur le traitement indiciaire, elle ignore la situation de ceux qui voient leurs indemnités se réduire parce qu'ils avancent dans la carrière, comme c'est le cas de nombreux professeurs des écoles.
La GIPA veut faire accepter la dégringolade des grilles de rémunération, qui se traduit par l'inacceptable : au même moment de leur carrière, les plus jeunes sont moins bien payés que leurs aînés
En outre, la baisse de nos traitements ouvre la voie aux primes individualisées, modulables par la hiérarchie, aux heures supplémentaires au détriment de l'emploi.

Qui a vidé les caisses ?

Le gouvernement nous explique que « les caisses sont vides ». Mais il a choisi de réduire les ressources de l'Etat (pensons à la loi TEPA, au bouclier fiscal…), et fait pression sur les employeurs territoriaux.
Les rémunérations versées aux agents de l'Etat représentent une part toujours plus faible des richesses du pays. Cette part a diminué de 15% en 8 ans.
Il s'agit d'une politique délibérée.

Augmenter les salaires.

Pour la FSU, le point d'indice, commun à tous les agents publics au moins au niveau de l'inflation, doit progresser au moins autant que l'inflation et il faut rattraper les pertes, reconstruire les grilles de rémunération.
Le minimum de traitement doit être porté à 1500 € mensuels nets.

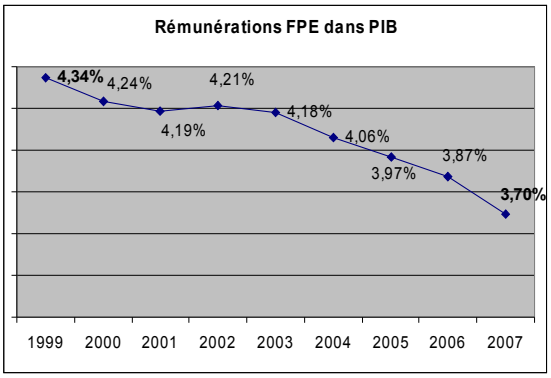

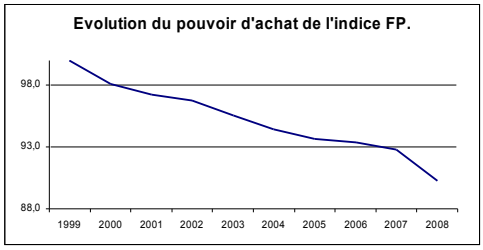

2008, nos traitements auront perdu près de 10% de leur pouvoir d'achat depuis décembre 1999.